

Les actes d'exhibitionnisme

Si les actes d'exhibitionnisme¹ sont très peu traités dans la littérature française et anglophone, ce type d'infraction n'est pourtant pas rare. Une étude américaine estimait à ce sujet que, sur un échantillon de 459 étudiants, plus de 40% des femmes avaient été victimes d'exhibitionnisme durant leur vie (Clark et al., 2016).

Grâce à l'enquête « Cadre de vie et sécurité » (CVS), il est possible de mesurer l'ampleur de ce phénomène en France. Nous pouvons notamment remarquer que plus de 560 000 personnes âgées de 18 à 76 ans ont déclaré en avoir été victimes en 2017, ce qui correspond à 1,3% de la population française métropolitaine. Pourtant, moins de 6 200 victimes d'exhibition sexuelle ont été recensées par les forces de sécurité en 2017 (Guedj, 2019). Il existe donc un large écart entre la réalité des faits et les chiffres de la police et de la gendarmerie.

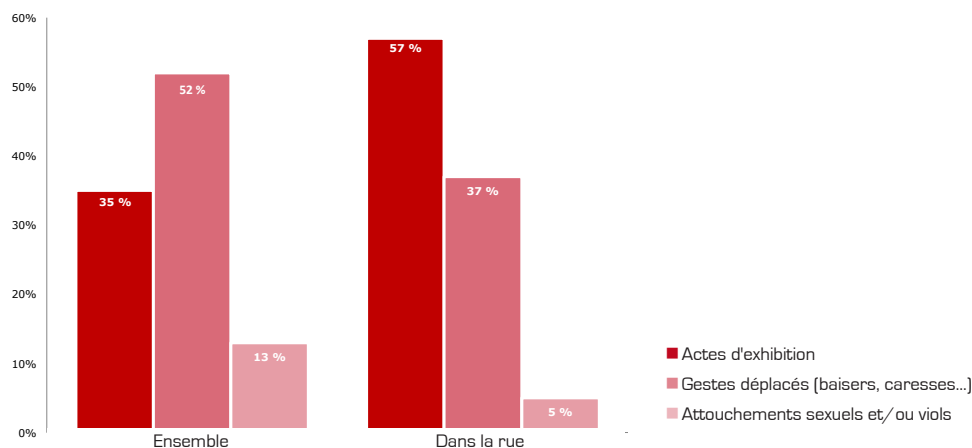
Ce Flash a pour but de donner des éléments chiffrés sur cette paraphilie qui reste très peu portée à l'attention des autorités.

L'exhibitionnisme, un acte délinquant à caractère sexuel qui fait un grand nombre de victimes

Sur la période 2010-2017, 35% des personnes entre 18 et 76 ans déclarant avoir été victimes d'acte à caractère sexuel hors ménage² sont des victimes d'exhibitionnisme [1]. Ceci classe donc l'exhibitionnisme comme le deuxième type d'acte délinquant à caractère sexuel derrière « les gestes déplacés » qui comprennent notamment les baisers et les caresses non désirés.

Sur la même période, les victimes d'exhibition représentent 57% des victimes d'acte à caractère sexuel commis dans la rue. Ainsi, l'exhibitionnisme est l'acte à caractère sexuel commis dans la rue qui a fait le plus de victimes sur la période 2010-2017.

1 Types d'acte à caractère sexuel hors ménage



Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2012 à 2018, Insee-ONDRP-SSMSI.

Champ : Personnes victimes d'acte à caractère sexuel hors ménage au cours des deux dernières années, âgées de 18 à 76 ans, résidant en France métropolitaine.

Note : Le nombre total de victimes ne correspond pas à la somme des trois colonnes car une personne peut être victime de plusieurs actes à caractère sexuel.

Note de lecture : 35% des victimes d'actes à caractère sexuel hors ménage, entre 2010 et 2017, ont été victimes d'exhibitionnisme.

(1) Dans ce flash, nous nous intéressons à l'exhibitionnisme sexuel, tel que défini dans les enquêtes CVS (voir Sources et définitions).

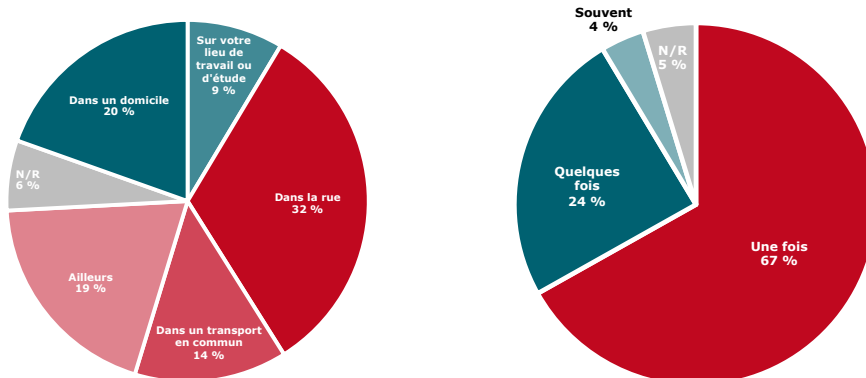
(2) Les actes à caractère sexuel hors ménage comprennent ici les actes exhibitionnistes, les gestes déplacés (baisers, caresses...), les attouchements sexuels et les viols, commis par une personne qui ne vivait pas avec la victime au moment de l'enquête.

Une majorité des actes d'exhibitionnisme se produisent dans la rue

Les trois lieux où les actes d'exhibitionnisme se produisent le plus fréquemment sont la rue, un domicile³ ou les transports en commun. En effet, 32%, 20% et 14% des victimes d'acte exhibitionniste entre 2010 et 2017 ont subi leur dernière agression respectivement dans la rue, dans un domicile et dans un transport en commun [2].

D'autre part, 28% des victimes déclarent avoir été témoins d'acte d'exhibitionnisme plus d'une fois lors des deux années précédant le moment où l'enquête a été réalisée, dont 4% qui déclarent en avoir été victimes « souvent » [2].

2 Part selon le lieu et la fréquence des actes d'exhibitionnisme



Source : Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2012 à 2018, Insee-ONDRP-SSMSI.
Champ : Personnes victimes d'exhibitionnisme au cours des deux dernières années, âgées de 18 à 76 ans, résidant en France métropolitaine.

Note : N/R = ne sait pas/refus.

Note de lecture : 32% des victimes d'exhibition, entre 2010 et 2017, déclarent avoir été agressées pour la dernière fois dans la rue.

Le profil des victimes

66% des personnes se déclarant victimes d'acte d'exhibitionnisme sur la période 2010-2017 sont des femmes et 34% des hommes. Les femmes sont donc plus susceptibles d'être témoins d'exhibitionnisme que les hommes. Les taux de victimation le confirment puisque 2,5% des femmes ont été témoins d'acte d'exhibition contre 1,3% des hommes. Par ailleurs, on remarque que les plus jeunes ont également plus tendance à être témoins de ce type d'acte délinquant à caractère sexuel. En effet, la tranche d'âge 18-25 ans a le taux de victimation le plus élevé (3,6% contre 1,6% en moyenne pour le reste de la population).

Limite de l'enquête

Une étude réalisée en Floride (Longo et Groth, 1983) montre que 65% des hommes coupables d'exhibition ont agressé des enfants. Ainsi, le fait d'étudier seulement les potentiels témoins d'acte exhibitionniste âgés de 18 à 76 ans pourrait invisibiliser une part importante des victimes de cette paraphilie.

(3) Ceci comprend les réponses « à votre domicile », « dans le logement de quelqu'un d'autre » et « dans votre immeuble ».

BIBLIOGRAPHIE

Clark, S. K., Jeglic, E. L., Calkins, C., & Tatar, J. R. (2016). More Than a Nuisance: The Prevalence and Consequences of Frotteurism and Exhibitionism. *Sexual Abuse*, 28(1), pp. 3-19.

Guedj, H. (2019). Les victimes du sexisme en France : Approche croisée sur 2017 à partir des procédures enregistrées par les forces de sécurité et l'enquête "Cadre de vie et sécurité". *Interstats Analyse*, 19, SSMSI, Ministère de l'intérieur.

Longo, R. E., Groth, A., N. (1983). Juvenile Sexual Offenses in the Histories of Adult Rapists and Child Molesters. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 27, pp. 150-155.

SOURCES ET DÉFINITIONS

Enquête CVS

Cette étude s'appuie sur l'enquête « Cadre de vie et sécurité » (Insee, ONDRP, SSMSI) de 2012 à 2018. Les périodes de référence des questions correspondent aux deux années précédant le moment où les personnes sont interrogées (N-1 et N-2). Les personnes non-francophones sont prises en compte à partir de l'enquête 2017 et après pondération, l'échantillon est représentatif de la population âgée de 18 à 76 ans résidant en France métropolitaine.

L'enquête CVS est déclarative, c'est-à-dire qu'elle repose sur les déclarations des enquêtés. De ce fait, les perceptions en matière de sécurité ou de phénomènes subis peuvent varier selon différentes caractéristiques dont notamment le sexe des enquêtés.

Exhibition

Les personnes considérées comme victimes d'exhibition ont répondu « oui » à la question « En N-2 ou en N-1, en dehors des personnes qui vivent actuellement avec vous, est-il arrivé qu'une personne se livre à une exhibition sexuelle, comme par exemple se déshabiller devant vous contre votre volonté ? ».

L'exhibition sexuelle, connue autrefois comme outrage public à la pudeur, imposée à la vue d'autrui dans un lieu accessible aux regards du public est punie par l'article 222-32 du Code pénal d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.



INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES
DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales
Tél : +33(0)1 76 64 89 70 - Contact : ondrp@inhesj.fr

Directrice de la publication : Hélène CAZAUX-CHARLES
Rédacteur en chef : Christophe SOULLEZ